Agen le 01/09/2026

Objet : Renouvellement Elan'dicap

Madame La Présidente, Monsieur le Président

Partageant les attentes de la FFB pour le développement de la pratique des personnes en situation de handicap, la Ligue de Billard Nouvelle Aquitaine renouvelle cette saison l'opération **: Elan'dicap**,.
La ligue prend en charge la totalité de la « licence para-billard » mise en place par la FFB, soit 10€ par licencié.
Pour les personnes handicapées ne relevant du dispositif « licence handibillard » de la FFB, la Ligue prendra en charge la moitié de la part fédérale, soit 24.5€ pour les licences renouvelées, 14€ pour les licences « découverte » et la totalité (soit 9€) pour les moins de 21 ans. Evidemment il sera nécessaire de fournir un justificatif au président de son club (reconnaissance MDPH (au moins RQTH).
Je vous demande donc de faire un recensement dans vos clubs, et d'encourager vos licencié(e)s dans cette situation ; et qui désirent en bénéficier, à se signaler auprès du référent de la Ligue.

Elan'dicap c'est aussi
Un soutien aux conventions avec des établissements spécialisés
La valorisation dans le "Challenge des clubs"
L'aménagement des compétitions incluant des joueurs, joueuses handicapé(e)s.
La création d'une compétition spécifique en blackball ouvrant droit à qualification pour les finales de Ligue et de France, avec prise en charge des frais pour la finale de France à hauteur de la participation de la FFB.
Une aide à l'aménagement des locaux
La nomination d'un référent parabillard à la Ligue
Un onglet parabillard sur le nouveau site de la Ligue

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Marc MONGELARD
Président de la Ligue de billard
de Nouvelle Aquitaine

Clément GUIET
référent parabillard de la Ligue
referentparabillard.lbna@gmail.com